

Émouvantes, les archives ? Le point de vue des archivistes français

Christine Dufour, Anne Klein, Sabine Mas

Citer ce document / Cite this document :

Dufour Christine, Klein Anne, Mas Sabine. Émouvantes, les archives ? Le point de vue des archivistes français. In: La Gazette des archives, n°233, 2014. Les archives, aujourd'hui et demain... Forum des archivistes 20-22 mars 2013 (Angers) pp. 75-90;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_233_1_5126

Document généré le 15/03/2017

Émouvantes, les archives ? Le point de vue des archivistes français

Anne KLEIN
Christine DUFOUR
Sabine MAS

Introduction

Ici sont présentés les résultats d'une enquête menée durant l'été 2012¹ et qui visait à explorer la relation que les archivistes entretiennent à l'émotion qui peut être engendrée par les documents dont ils ont la charge. Ce texte issu d'une communication donnée à Angers en avril 2013 mettra en lumière certains aspects des réponses des participants travaillant en France.

Si l'on regarde les utilisations actuelles des archives comme le fait Yvon Lemay², on remarque qu'elles sont à l'origine de nombreuses créations, aussi bien dans les industries culturelles que dans les arts visuels, en littérature, au cinéma, etc. Ces pratiques révèlent et mettent à la portée de tous la dimension émotive des archives et illustrent ce qu'Arlette Farge nommait « le goût de l'archive »³, cette émotion suscitée par le contact des archives et que Georges Duby souligne aussi lorsqu'il propose « de faire partager au lecteur une émotion, celle [qu'il avait lui]-même éprouvée quand, fouillant parmi les traces mortes, [il avait] cru sentir se réveiller des voix éteintes »⁴.

¹ Cette recherche a pu être conduite grâce à une subvention interne du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) - Université de Montréal.

² LEMAY (Yvon) et BOUCHER (Marie-Pierre), « L'émotion ou la face cachée de l'archive » *Archives*, vol. 42, n° 2, 2010-2011, p. 39-52. LEMAY (Yvon) et KLEIN (Anne), « Archives et émotions », *Documentation et Bibliothèques* vol. 58, n° 1, 2012, p. 5-16.

³ FARGE (Arlette), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.

⁴ DUBY (Georges), *L'histoire continue*, Paris, Odile Jacob, coll. « Poches », 1991, p. 80.

Une première enquête a été conduite en 2010 par Sabine Mas et Louise Gagnon-Arguin¹, professeures de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal et membres du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), dans le cadre du sixième symposium de ce dernier². Cette enquête ciblait avant tout les archivistes québécois. À partir des résultats obtenus, il a été décidé d'entreprendre une enquête complémentaire, à l'échelle internationale, de manière à poursuivre l'exploration de la dimension émotive des archives dans la pratique professionnelle. Il importait aussi de documenter cette dimension par des témoignages de professionnels et enfin de vérifier si les différences culturelles pressenties dans la première enquête, à laquelle des archivistes non-québécois avaient répondu, existent dans la perception de cette dimension. Plus précisément, nous avons voulu savoir à quelles caractéristiques des archives les archivistes associent l'émotion, s'ils pensent que la dimension émotive des documents doit avoir une place dans leur pratique professionnelle et comment, éventuellement, ils la prennent en compte.

Le questionnaire a été diffusé par Internet de juin à juillet 2012 auprès de professionnels des archives de la Francophonie et du Commonwealth. Nous avons envoyé le questionnaire aux principales listes de diffusion et aux forums d'associations professionnelles tels que ceux de l'Association des archivistes français (archives-fr), du Conseil international des archives (ICA-L), de l'Association des archivistes canadiens (ARCAN-L) ou encore de l'Association des archivistes et *records managers* de Nouvelle-Zélande (NZR). Le questionnaire a aussi été envoyé directement aux Archives nationales de l'ensemble des pays accessibles, c'est-à-dire dotés d'une adresse courriel, visés par l'enquête. Le critère de sélection des pays était avant tout la langue : une des langues officielles devait être le français ou l'anglais. Finalement, la liste des pays se résume à trente et un dont huit francophones³ et vingt-trois anglophones⁴.

¹ MAS (Sabine) et GAGNON-ARGUIN (Louise), avec la collaboration de CHEBBI (Aïda) et KLEIN (Anne), « Considérations sur la dimension émotive des documents d'archives dans la pratique archivistique : la perception des archivistes », *Archives*, vol. 42, n° 2, 2010-2011, p. 53-64.

² Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). Actes du 6^e symposium du GIRA : Les archives, de l'information à l'émotion. *Archives*, vol. 42, n° 2, 2010-2011, p. 5-68.

³ Belgique, Bénin, Canada, France, Luxembourg, Sénégal, Suisse et Tunisie.

⁴ Australie, Bahamas, Barbade, Belize, Botswana, Canada, Fidji, Gambie, Guyane, Inde, Jamaïque, Malawi, Malte, Ile Maurice, Nouvelle-Zélande, Seychelles, Singapour, Afrique du Sud, Saint-Christophe-et-Niévès, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, États-Unis.

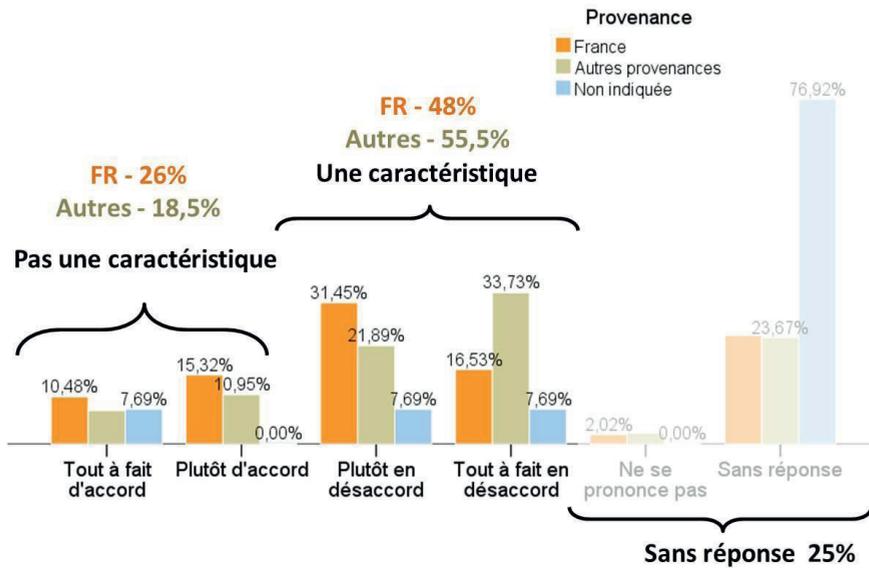
La proportion de réponses est nettement plus élevée dans les pays occidentaux puisque la France et l'Amérique du Nord regroupent près de 80 % des 599 répondants. Ce chiffre pourrait être une conséquence du mode de diffusion choisi, en ligne. En outre, près de la moitié de l'ensemble des personnes qui ont répondu (42,32 %) travaillent en France : c'est sur l'opinion de ces derniers que se concentre principalement ce texte. La majorité des répondants travaillant en France sont issus des archives publiques (69,7 %) et sont des cadres de la fonction publique (68,9 % de catégorie A et 17,6 % de catégorie A+).

Nous présenterons ici les résultats concernant les répondants travaillant en France en deux temps principaux : dans le premier nous nous attacherons à faire ressortir l'opinion des participants quant à la dimension émotive des archives ; dans le second, nous nous intéresserons à la manière dont ils la prennent en compte dans leur pratique. Tout au long de ce texte, nous apporterons des éléments de comparaison avec les participants qui ne travaillent pas en France et qui, souvent, ont répondu depuis l'Amérique du Nord.

Ce que pensent les archivistes...

D'abord, nous voulions savoir si les archivistes, comme certains utilisateurs, voient dans l'émotion une caractéristique des archives. Nous avons donc demandé aux professionnels leur position sur l'énoncé suivant : « l'émotion n'est pas une caractéristique des archives ».

Comme l'indique le graphique ci-après, si la moitié des répondants pense que l'émotion est une caractéristique des archives, les personnes qui travaillent en France sont cependant moins nombreuses à le penser et elles sont aussi moins catégoriques dans leur réponse que les autres répondants. En effet, elles sont majoritairement (31,45 %) « plutôt en désaccord » avec le fait que l'émotion n'est pas une caractéristique des archives alors que les répondants des autres pays sont majoritairement (33,73 %) « tout à fait en désaccord » avec l'énoncé proposé.

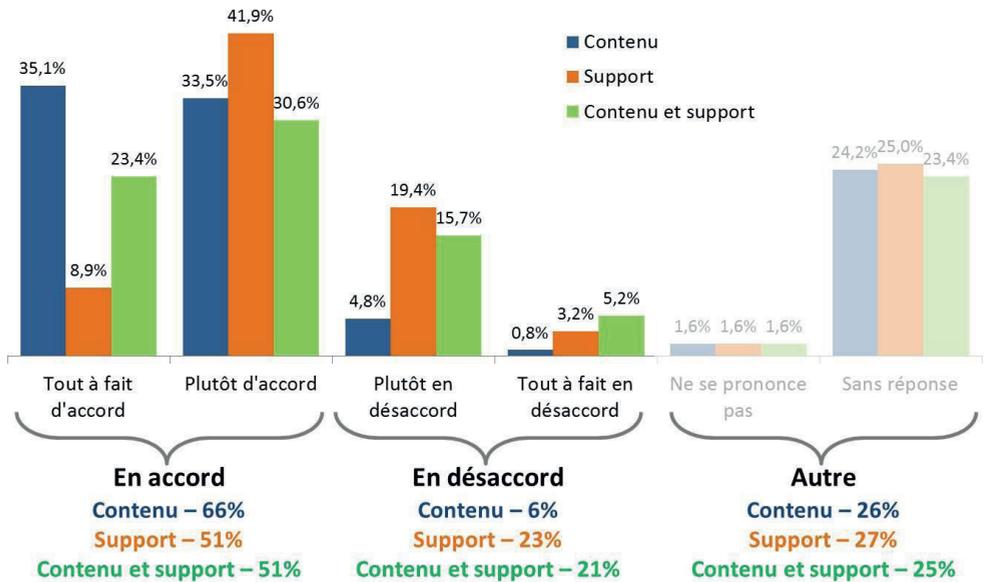


Réponses à la question « L'émotion n'est pas une caractéristique des archives »
 (pourcentage des répondants par provenance ; n=599)

Il est aussi intéressant de noter qu'un quart des personnes travaillant en France (26 %) pense que l'émotion n'est pas une caractéristique des archives (contre 18,5 % des autres pays) et que le dernier quart, toutes provenances égales, ne se prononce pas ou ne répond pas du tout à la question. Ces réponses, somme toute mitigées, suggèrent une forme de prudence à l'égard de la problématique proposée.

Lien entre le contenu, le support et l'émotion

Partant de la définition du document d'archives associant contenu et support de l'information, nous avons demandé aux participants au(x)quel(s) de ces éléments ils associaient plus volontiers l'émotion.



Liens entre les aspects des documents et l'émotion chez les répondants français (pourcentage des répondants ; n=248)

Comme l'indique le graphique ci-dessus, un quart des 248 répondants travaillant en France, comme les archivistes des autres secteurs géographiques, n'a pas répondu à la question. La moitié des répondants français (51 %) est en accord plus ou moins poussé avec le fait que l'émotion peut être suscitée par le support. Mais, finalement, c'est avec le contenu que plus de 60 % des personnes associent l'émotion.

Types documentaires potentiellement émotifs

Pour ce qui est des caractéristiques des archives associées à l'émotion, nous leur avons aussi proposé d'associer les types documentaires de la norme archivistique canadienne des *Règles pour la description des documents d'archives*

(RDDA)¹ à certaines émotions. Les types documentaires établis par le Bureau canadien des archives et que nous avons retenus dans le cadre de cette enquête sont : documents textuels ; documents iconographiques ; plans, dessins d'architecture et dessins techniques ; documents audiovisuels et sonores ; objets et documents philatéliques ; et documents sous forme électronique.

Par ailleurs, la liste d'émotions que nous avons proposée a été établie à partir des résultats de l'enquête de 2010 qui était essentiellement composée de questions ouvertes. Sabine Mas et Louise Gagnon-Arguin avaient utilisé les six émotions de base identifiées par le psychologue Paul Ekman² pour analyser les résultats. C'est cette même grille que nous avons adaptée en fonction des résultats de 2010 qui faisaient alors ressortir que

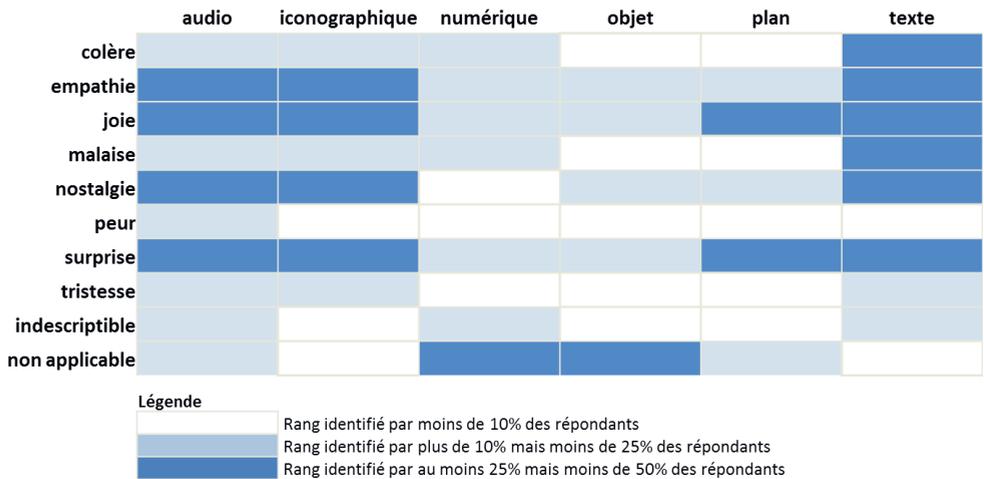
« c'est principalement la tristesse (aussi empathie, compassion) (26 %) et la surprise (aussi découverte, étonnement, émerveillement) (23 %) qu'ont ressentis les répondants à la consultation ou à la lecture du document. Ensuite, c'est plutôt le rire qu'ont suscité d'autres documents (amusement, également) (7 %) mais aussi de la colère et du dégoût (injustice, horreur) (6 %) »³.

Les émotions que nous avons finalement retenues sont la colère, l'empathie, la joie, le malaise, la nostalgie, la peur, la surprise et la tristesse. Nous précisons que la colère peut être associée au dégoût, à l'injustice, à l'horreur ; l'empathie au sentiment d'identité, au souvenir, à l'appartenance ; la joie à l'amusement, à la gaieté ; la surprise à la découverte, l'étonnement, l'émerveillement. Ainsi les émotions nommées par les répondants à la première enquête se retrouvaient dans la seconde en tant que sous-catégorie ou bien en tant que catégorie à part entière, comme la nostalgie, l'empathie et le malaise qui apparaissaient dans les réponses à la première enquête et qui n'appartiennent pas à la grille d'Ekman.

¹ Comité de planification sur les normes de description, *Règles pour la description des documents d'archives*, Ottawa, Canada, Bureau canadien des archives, 1990 (Version révisée en juillet 2008). En ligne : http://www.cdncouncilarchives.ca/RAD/RDDAComplete_July2008.pdf

² EKMAN (Paul), « *Are there basic emotions?* », *Psychology Review*, vol. 99 n° 3, 1992, p. 550-553.

³ MAS (Sabine) et GAGNON-ARGUIN (Louise), *op. cit.*, p. 59.



Liens entre les émotions et les types de documents chez les répondants français (n=248)

Le type documentaire associé à l'éventail d'émotions le plus large par les répondants travaillant en France est le document textuel qui est lié à six émotions par plus de 25 % mais moins de 50 % des répondants (graphique ci-dessus). Ce taux peut s'expliquer, dans un premier temps, par la forte présence de ces documents dans les services.

Les émotions les plus citées sont la joie et la surprise (quatre types documentaires par plus de 25 % mais moins de 50 % des répondants). Ces résultats sont moins marqués que les réponses de l'ensemble des participants qui mentionnent plus souvent la surprise. Les deux associations les plus citées par les répondants travaillant en France sont la surprise suscitée par les documents iconographiques d'une part, et par les documents textuels d'autre part (48 % des répondants).

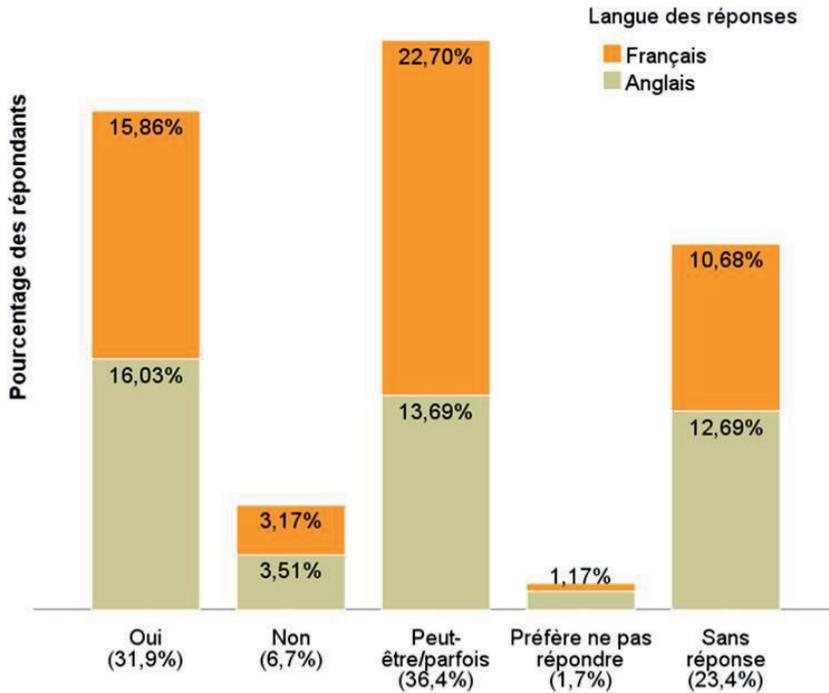
Il est intéressant de noter que les répondants privilégient la mention « non applicable » en regard des objets (30 %) et des documents numériques (29 %). S'il est vrai que la typologie utilisée génère potentiellement des difficultés en incluant des documents qui peuvent sembler redondants (documents électroniques) ou non archivistiques (objets), ces inclusions permettent en revanche d'élargir la réflexion. Ainsi, il est remarquable qu'un répondant estime que les documents numériques présentent un « intérêt purement administratif, [ils sont] inintéressant[s] du point de vue émotionnel ». Une piste est ici ouverte pour la réflexion quant au rapport prospectif à cette dimension des archives.

Un autre participant mentionne d'ailleurs que « les documents électroniques sont soit visuels soit textuels, donc mêmes émotions, à part peut-être la nostalgie (à cause du support ?) ». Le premier commentaire sous-tend l'idée que des documents administratifs ne sauraient susciter la moindre émotion et fait écho aux caractéristiques des documents qui sont susceptibles de générer une réponse émotionnelle et sur lesquelles nous nous attarderons plus loin. Le second commentaire, pour sa part, interroge sur le rapport des archivistes au numérique. Reconnaisant ce type documentaire au même titre que les autres en termes émotionnels, il soulève la question majeure en regard du numérique et à laquelle nous n'avons pas de réponse en l'état de nos recherches : qu'en est-il de sa matérialité ?

L'émotion, une valeur ajoutée mais quelle place potentielle dans la pratique ?

Finalement, lorsque l'on a demandé aux personnes si, selon elles, la dimension émotive confère une valeur supplémentaire aux archives, un quart des personnes n'ont pas répondu ce qui dénote une certaine difficulté à se prononcer. Cependant, 63 % des répondants pensent que la dimension émotive est une valeur ajoutée pour les archives tandis qu'une minorité (12 %) pense qu'il n'en va pas ainsi. S'ils sont majoritaires à penser que l'émotion est une valeur supplémentaire des archives, les répondants qui travaillent en France sont pourtant plus prudents lorsque sa place dans la pratique professionnelle est mise en question.

D'ailleurs, si l'on se penche sur les résultats généraux, on constate que, lorsqu'on demande aux archivistes si l'émotion doit tenir une place dans la pratique professionnelle, les participants ayant répondu en français sont moins tranchés sur la question que ceux qui ont répondu en anglais (graphique ci-après). Ces derniers sont majoritaires à répondre par l'affirmative tandis que les premiers répondent le plus souvent par « Peut-être/Parfois » restant ainsi dans une position plus hésitante.



L'émotion doit tenir une place dans la pratique archivistique selon l'ensemble des répondants (n=599)

Ces résultats en fonction de la langue de réponse sont confirmés dans les réponses des Français qui, pour près de 43 %, pensent que la dimension émotive doit seulement parfois être prise en compte dans la pratique professionnelle (tableau ci-dessous). Ils sont moins de 30 % à estimer qu'elle doit effectivement avoir une place.

| Réponse | % |
|-------------------------|---------|
| Oui | 29,03 % |
| Non | 6,45 % |
| Peut-être/parfois | 42,74 % |
| Préfère ne pas répondre | 1,21 % |
| Sans réponse | 20,56 % |

L'émotion doit tenir une place dans la pratique archivistique selon les répondants français (n=248)

Cependant, les questions ouvertes permettent de mieux comprendre le rapport des répondants à la dimension émotive et à sa place éventuelle dans la pratique. Ainsi, il ressort que l'émotion générée par les documents est perçue par certains comme :

- une source de motivation : elle « nourrit la vitalité au travail », « elle peut être une source de motivation. Vivre l'incroyable, faire un bond dans le passé à travers les archives est une émotion bien plus grande que celle de l'histoire racontée par l'historien lui-même » ;

- un moyen de comprendre les documents : de « s'approprier les fonds, découvrir leur histoire et ainsi en faire l'analyse » ou encore « de mieux percevoir le pourquoi du comment de la production de tel ou tel document en fonction de telle situation à un instant T ! » ;

- un élément important de la communication et de la mise en valeur : « elle permet de traiter, de communiquer, d'exploiter les documents en fonction de leur impact sur le public visé » ou encore « les archives ont une dimension patrimoniale. Cette dimension n'existe que par l'émotion qu'elle provoque. Pourquoi conserver si aucune émotion n'est vécue par la suite ? [...] ».

En revanche, certains répondants pensent que la dimension émotive des archives est présente mais ne doit pas être prise en compte, les raisons invoquées étant le caractère objectif et scientifique de la profession. Ainsi, un répondant résume bien la position de ses collègues en ce sens qu'« on ne peut pas s'empêcher de ressentir des émotions face à certains documents mais cela doit rester personnel et non pas professionnel. Les émotions peuvent altérer le caractère scientifique de notre métier et également la neutralité dont on doit faire preuve ; un archiviste n'est pas là pour juger du contenu mais doit toujours se poser la question de l'intérêt historique du document. Il faut rester aussi neutre que possible ». La scientificité, l'impartialité et la neutralité de l'archiviste sont en effet invoquées de manière récurrente par les répondants pour les soutenir dans leur réflexion.

En résumé, ce qui caractérise l'opinion des archivistes travaillant en France quant à la potentielle dimension émotive des archives, c'est d'abord la précaution avec laquelle ils envisagent la question. Lorsqu'elle est reconnue, cette dimension est avant tout associée au contenu des documents textuels et relève le plus souvent, dans l'esprit des répondants, d'émotions positives : la joie et la surprise. Et, bien que, selon eux, elle constitue une valeur ajoutée, les archivistes français sont plus réservés quant à la prise en compte de la dimension émotive des documents dans la pratique professionnelle qui doit rester objective.

Prise en compte de l'émotion dans la pratique

La majorité des répondants travaillant en France reconnaissent donc, bien qu'avec une certaine réserve, l'émotion comme une caractéristique des archives. En revanche, ceux qui affirment la prendre en compte dans leur pratique représentent une minorité des répondants travaillant en France (45 %). Après nous être intéressées à l'opinion des professionnels, nous voulions savoir comment, plus concrètement, ils prennent cette dimension en charge dans leur pratique professionnelle. Leurs réponses aux questions concernant cette dernière sont beaucoup plus affirmées que lorsqu'il s'agit de donner une opinion. L'ancrage dans le concret semble donc faciliter la réflexion.

Critères d'identification de la dimension émotive et facteurs réels d'émotion

Six critères pour l'identification de la dimension émotive des documents ont été proposés aux répondants à partir des résultats de la première enquête. Ces critères étaient : le contenu informationnel, les caractéristiques physiques, la valeur symbolique du document, la qualité esthétique du document, l'importance du créateur aux yeux de l'archiviste et l'attachement sentimental particulier de l'archiviste.

Parmi les critères proposés, les répondants travaillant en France disent qu'ils prennent plus souvent le contenu en considération pour déterminer la dimension émotive des documents d'archives alors qu'ils prennent moins fréquemment en considération l'attachement sentimental. Le taux de réponses associant l'émotion au contenu des documents (plus de 50 %) est cohérent avec l'opinion qu'ont les répondants quant aux caractéristiques des archives associées à leur dimension émotive¹.

De la même manière, lorsqu'on leur demande de décrire un document qui a suscité une réponse émotive de leur part et quels sont les facteurs déclenchant l'émotion dans ce cas précis², la majeure partie des répondants associe leur réaction au contenu du document (la situation relatée par le document : aspect intime de la vie du producteur, une situation difficile ou dramatique, etc.) et au fait que le document soit lié à des événements historiques ou sociaux (le document était lié à un moment qui a marqué l'histoire, le répondant établit un lien entre le moment évoqué par le document ou son contexte de création et sa propre expérience ou son environnement). Les thèmes les plus cités sont d'ordre sociétal : les deux guerres mondiales, l'oppression et la discrimination, la pauvreté et les classes sociales défavorisées.

¹ Voir le graphique p. 78.

² Voir le tableau p. 86

En outre, lorsqu'on se penche sur les documents qui ont effectivement généré une réponse émotionnelle de leur part, on comprend mieux pourquoi les répondants sont réticents à accorder une dimension émotive aux documents numériques¹. En effet, les documents décrits dans cette section sont souvent des documents plutôt anciens² et les éléments déclencheurs sont avant tout le contexte et le contenu du document. Il semblerait donc qu'un document contemporain, dont le contexte est donc immédiatement connu par l'archiviste, est moins propice à susciter une réponse émotionnelle.

Enfin, les répondants travaillant en France sont aussi moins nombreux que les autres à associer l'émotion générée par les documents à des facteurs personnels comme la relation qu'ils pourraient avoir avec des personnes impliquées dans le document, le producteur du document (enfants, personnes connues de l'archiviste, personnalité importante, etc.). Mais aussi, une minorité estime que l'émotion ressentie était due à l'identification de l'archiviste avec les personnes ou les événements relatés par les documents. Ce chiffre est particulièrement bas pour les répondants travaillant en France (4,40 %). Les répondants français associent par contre plus volontiers l'émotion qu'ils ont ressentie avec le fait de manipuler des documents rares, uniques ou inédits, le rôle privilégié de l'archiviste.

| Facteurs | Provenance | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| | France (n=248) | Autres (n=338) | Non indi. (n=13) |
| Contenu du document | 24,35 % | 23,80 % | 25 % |
| Événements historiques/soc. | 24,09 % | 22,15 % | 12,50 % |
| Rôle privilégié de l'archiviste | 17,36 % | 10,74 % | 12,50 % |
| Relations avec des personnes | 13,21 % | 19,50 % | 12,50 % |
| Nature du document | 14,77 % | 8,93 % | 25 % |
| Identification/contenu, contexte... | 4,40 % | 11,24 % | 12,50 % |
| Autre | 1,81 % | 3,64 % | 0 % |

Raisons pour lesquelles le document décrit a touché le répondant,
pourcentage par provenance (n=599)

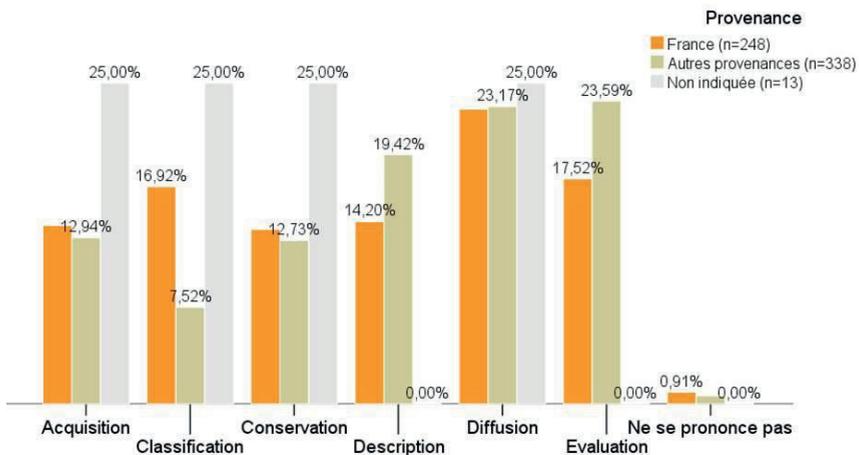
¹ Voir la figure p. 81.

² Par exemple : le terme « vieux » revient souvent dans les descriptions, les périodes de guerre sont aussi parmi les plus représentées.

Globalement, les répondants travaillant en France sont plus sensibles au contenu des documents, au récit dont ils sont porteurs. Un élément remarquable est leur conscience de tenir un rôle privilégié. « L'archiviste est un passeur, médiateur, entre le passé et l'avenir, et entre la mort et la vie », dit un répondant. Cette position particulière semble avoir un impact sur la relation émotionnelle entre l'archiviste et les documents dont il a la charge. L'ensemble des réponses suggère finalement que la dimension émotive des archives est prise en considération lorsqu'elle est potentiellement liée à un phénomène collectif¹.

Fonctions archivistiques et émotion

Nous avons par ailleurs demandé aux professionnels dans quelle(s) fonction(s) archivistique(s) et à quel(s) moment(s) du traitement des documents se manifeste leur prise en compte de l'émotion ressentie, le cas échéant. La majorité des répondants tient compte de la dimension émotive lors de la diffusion et de la mise en valeur tandis qu'une minorité la considère au regard de la conservation (voir le graphique ci-dessous). Des différences marquées entre les répondants travaillant en France et les autres répondants apparaissent. Les premiers disent être moins attentifs à la dimension émotive que les seconds lorsqu'ils évaluent et décrivent les documents.



Fonctions archivistiques où l'émotion est prise en compte, pourcentage par provenance (n=599)

¹ Sur la normativité des émotions et leur caractère social, on peut notamment se reporter à PAPERMAN (Patricia), « Émotions privées, émotions publiques », *Multitudes*, vol. 1, n° 52, 2013, p. 164-170.

Finalement, une minorité des répondants à l'enquête affirme disposer d'outils lui permettant d'intégrer la dimension émotive à sa pratique ou l'émotion aux outils existants. Ces outils sont des politiques d'évaluation et d'acquisition, de numérisation et de conservation ; des bonnes pratiques, guides et procédures ; le tableau de gestion, les critères de tri et les règles d'évaluation sont aussi nommés comme moyen d'encadrer la prise en compte de la dimension émotive des documents.

Cependant, la majorité des répondants estime qu'il n'est pas nécessaire, possible ou souhaitable d'encadrer l'émotion générée par les documents. L'opinion de ces répondants qui sont incertains ou réticents à l'idée d'intégrer la prise en compte de l'émotion aux outils de gestion s'exprime au travers de commentaires tels que : « l'émotion est impossible à formaliser car elle est par essence subjective », elle « est de l'ordre du non-dit, de l'implicite mais aussi de la connaissance des milieux, des environnements et des personnes ».

Les questions relatives à la pratique professionnelle des répondants permettent donc de mettre en évidence le fait que la dimension émotive des documents est reconnue par les archivistes et qu'ils en tirent parti au quotidien. Cependant, s'ils la prennent en considération, l'émotion générée doit répondre à certains critères. Notamment, et de manière assez nette pour les personnes travaillant en France, l'émotion doit avoir une dimension collective, elle doit pouvoir résonner chez d'autres personnes que l'archiviste qui la ressent initialement. D'ailleurs, la dimension émotive est prise en compte essentiellement pour la diffusion et la mise en valeur des documents, c'est-à-dire pour des activités orientées vers le public. En revanche, l'émotion, lorsqu'elle est formalisée, est encadrée à tous les stades du traitement : depuis l'acquisition et l'évaluation jusqu'à la conservation et la numérisation. Il est intéressant de noter que la majorité des répondants, pour reconnaître la dimension émotive des documents et son caractère subjectif, ne voit pas l'intérêt ou la pertinence d'en formaliser l'encadrement.

Conclusion

Cette enquête, pour différentes raisons, notamment le mode de diffusion et les restrictions linguistiques, ne donne une idée que de l'opinion occidentale, européenne et nord-américaine pour l'essentiel. De ce fait même, les questions liées aux différences culturelles restent plus ou moins en suspens puisque si on voit qu'il existe parfois des différences en fonction des langues et des pays de réponses, les résultats ne permettent pas vraiment d'affirmer que ces différences sont

culturelles au sens strict. Une étude comparative des formations, des pratiques et de la littérature professionnelles serait à cet égard d'un apport certain.

En revanche, l'enquête, par le nombre de personnes ayant pris la peine d'y répondre, permet d'affirmer que la question de l'émotion et de la subjectivité se pose aux archivistes du début du XXI^e siècle en des termes qui diffèrent largement de ceux qui prévalaient jusque-là. Ainsi, il ressort d'abord des résultats que les archives ont un potentiel d'émotion qui confère une valeur supplémentaire aux documents. Cet aspect n'avait jusqu'ici pas été envisagé comme une caractéristique par une discipline et une profession ancrées dans le rationalisme du XIX^e siècle.

Cependant, pour ce qui concerne la place que devrait ou non tenir cette dimension dans la pratique archivistique, les répondants travaillant en France restent globalement plus modérés que leurs collègues des autres pays. Leurs réponses sont souvent marquées par des hésitations et des interrogations. Ces réticences sont peut-être dues au fait que, de façon générale, il semble plus difficile de se prononcer quant à cette dimension en-dehors de gestes concrets.

En effet, les réponses concernant la pratique sont nettement plus affirmées. Les répondants tiennent compte de l'émotion générée par les documents lorsqu'elle est liée au contenu et qu'elle présente un caractère potentiellement collectif ou transmissible. En outre, cette émotion est prise en considération par les répondants travaillant en France essentiellement pour la diffusion et la mise en valeur tandis que les répondants d'autres pays en tiennent aussi compte lors de la description et de l'évaluation.

Un autre aspect que nous souhaiterions creuser est celui du caractère scientifique et objectif de la profession, la question de la dimension émotive des archives ouvre une brèche dans la conception que l'on a de l'archivistique. En effet, en tentant de comprendre la place que tient l'émotion dans la pratique archivistique, pratique qui se veut objective depuis sa formalisation au cours des XIX^e et XX^e siècles, nous interrogeons aussi la part qu'y prend en fait la subjectivité. Une réponse à la question de la place potentielle de l'émotion dans la pratique établit un parallèle intéressant avec l'historien à cet égard : « tout comme l'historien, l'archiviste doit rester objectif dans son analyse et, par conséquent, ne pas faire part de ses propres émotions et opinions ». Cette conception de l'archivistique¹ reflète, selon nous, une conception très particulière et historiquement située de la profession et de la discipline.

Si les différents courants historiographiques permettent une réflexion quant à la question de l'objectivité et de la scientificité, les archéologues², quant à eux, ont

¹ Tout autant que de la discipline historique d'ailleurs.

² CARMAN (John) et MEREDITH (Jeremy), « *Affective ARC-heology* », *Archeological Review from Cambridge*, vol. 9, n° 2, 1990, p.187-189.

ouvert la voie dans les années 1990 en s'interrogeant plus spécifiquement sur le lien entre leur pratique et l'émotion qu'ils ressentent dans le cours de leurs travaux. Au regard de ces réflexions, nous avons donc demandé aux archivistes quelle était, selon eux, la part de subjectivité dans leur pratique professionnelle. De manière globale, le degré de latitude que les répondants estiment avoir est, sur une échelle à trois niveaux (grande, faible ou aucune latitude), important puisque la majeure partie affirme avoir une grande latitude dans leur pratique professionnelle (59,8 %). En revanche, la part de subjectivité que les répondants estiment avoir dans leur pratique professionnelle est, selon 53,3 % répondants faible, alors que pour quelques-uns (2,9 %), elle ne tient aucune place. En ce qui concerne les répondants français, ils sont plus nombreux que les autres à estimer avoir une faible latitude dans leur travail et une faible part de subjectivité dans leur pratique.

Cet aspect constitue un élément à interroger en regard de la littérature archivistique. En effet, les revues bilingues ou anglophones telles qu'*Archivaria* et *Archival Science* se sont distinguées depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000 par la publication de textes portant sur la place active des archivistes dans la construction des archives et de la mémoire collective. Des auteurs tels que Terry Cook, Brien Brothman, Eric Ketelaar ou Verne Harris ont mis en lumière le fait que les archives sont le fruit des diverses subjectivités qui les travaillent plutôt qu'une donnée que l'archiviste aurait pour charge de seulement conserver. Interroger la part d'émotion, c'est donc avant tout interroger les pratiques professionnelles et la perception que les archivistes ont de leur discipline.

Anne KLEIN

Candidate au doctorat

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Université de Montréal)

Professeure assistante, département des sciences historiques (Université Laval)

anne.klein@hst.ulval.ca

Christine DUFOUR

Professeure agrégée

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Université de Montréal)

christine.dufour@umontreal.ca

Sabine MAS

Professeure agrégée

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Université de Montréal)

sabine.mas@umontreal.ca